

Opération de restauration de landes sur l'espace naturel départemental du vallon de la Chambre au Loup à Iffendic

Afin de restaurer le paysage de landes et de favoriser la biodiversité, le Département d'Ille-et-Vilaine réalise une opération de gestion forestière, prévue dans le plan de gestion du site validé en concertation avec l'ensemble des acteurs, sur l'espace naturel du vallon de la Chambre au Loup à Iffendic.

Plusieurs actions ont déjà été engagées sur ce site afin de répondre à ces enjeux de préservation et de restauration de ce patrimoine de landes bretonnes (fermeture de certains chemins, concertation avec les acteurs locaux pour définir un plan de cheminement conciliant les pratiques pédestres, équestres et cyclistes et opérations de restauration par broyage et exportation ou de rajeunissement).

L'objectif est aussi d'améliorer la qualité paysagère du site et de permettre une meilleure lecture du patrimoine géologique en lien avec la mise en place d'un itinéraire géologique en Bretagne (affleurements de schiste rouge de Pont-Réan, de siltites gréseuses...).

Cette opération consiste à réaliser **une éclaircie sur un peuplement de résineux** sur une parcelle inférieure à 1 hectare située en partie basse du vallon.

Au regard de la pente du terrain et de la fragilité de la zone de lande située au-dessus de la zone de coupe, et afin de préserver le sol et la flore, les résineux seront évacués de façon inédite pour un espace naturel d'Ille-et-Vilaine.

Les arbres coupés seront regroupés via de la traction animale, remontés sur le haut de la pente en utilisant un système de câble mât puis évacués par une remorque forestière jusqu'à la place de dépôt. Ils seront ensuite broyés et valorisés en bois énergie pour alimenter des chaudières situées sur Iffendic et Plélan-le-Grand.

Cette opération aura lieu début février 2023 (à partir du 8/02) avant la période de nidification des oiseaux et durera environ 2 semaines.

Pour informer les visiteurs de cette opération, des panneaux d'explication seront mis en place sur le site.

Pour des raisons de sécurité, les chemins à l'est de l'étang et en amont de la zone d'abattage feront l'objet d'une déviation temporaire mise en place le temps du chantier.

Il est demandé aux promeneurs de bien respecter la signalisation et de ne pas s'aventurer dans la zone de travaux.